

Avis 2010-02

Paris, le 13 avril 2010

**Commission d'examen des règlements  
fédéraux relatifs aux équipements sportifs**

*Le Président*

DS.B3/DM/065/

**AVIS n°2010-002**

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) s'est réunie le mardi 13 avril 2010 au secrétariat d'Etat aux sports.

Au cours de cette réunion, la CERFRES a examiné le projet de règlement de l'éclairage des installations sportives de la fédération française de football (FFF) :

- Vu les articles R. 142-2 et 3 du code du sport,
- Vu le projet de règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives de la FFF et sa notice d'impact, transmis par le secrétariat d'Etat aux sports à la CERFRES respectivement les 22 décembre 2009 et 31 mars 2010,
- Entendu les représentants de la FFF,
- Entendu les membres de la CERFRES,

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs formule l'avis suivant :

**Avis favorable.**

Noël de SAINT PULGENT